COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date: Le 18 septembre 2026

Objet : **Rappel – Date limite pour les résolutions de l'AGA est le 1 octobre 2026**

Les membres en règle ont jusqu'au **1 octobre 2026** pour soumettre des résolutions destinées à être discutées à l'Assemblée générale annuelle de CanadaGAP, qui se déroulera le 3 décembre 2026.

Chaque résolution doit satisfaire aux critères de contenu suivants :

- Elle doit être en rapport avec les activités professionnelles de l'organisme
- Elle doit être claire et compréhensible par les membres
- Elle doit décrire le contexte, soit dans les paragraphes « Attendu que », soit dans un addendum
- Elle doit décrire clairement la mesure demandée (c.-à-d., fournir un plan d'action assorti d'échéances)

De plus amples informations sont incluses dans la Politique sur les résolutions de l'AGA de CanAgPlus. Pour soumettre votre résolution, veuillez utiliser le modèle de présentation de résolutions (aussi disponible sous l'onglet Résolutions de la page Web de l'AGA).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP à 613-829-4711 ou à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.